



### A LA UNE

#### Formations sur mesure en entreprise :

Pas toujours facile le roulement de personnel. Afin d'assurer la bonne gestion de votre dossier, Ecocert peut se déplacer pour former vos équipes aux critères des réglementations biologiques. Ce service à coût raisonnable est disponible à l'année. Pour obtenir une estimation gratuite, contactez Marlène Fortier au 418-838-6941 poste 103 ou [marlene.fortier@ecocert.com](mailto:marlene.fortier@ecocert.com)

#### La certification aquacole !

La nouvelle norme d'aquaculture vient de paraître, elle concerne l'élevage de poissons en mer ou en bassin, les fruits de mer, les plantes aquatiques et les produits transformés. La norme met l'accent sur la qualité du processus d'exploitation pour l'environnement et sur la minimisation de tout intrant synthétique dans la production, comme pour les autres cultures biologiques.

Nous travaillons actuellement à la mise en place des outils, pour répondre aux producteurs déjà réactifs, et pouvoir offrir la certification dans les meilleurs délais et conditions.

### A SUIVRE

#### Production animale :

On nous avait signalé une possible pénurie de grains bio. Quelques fermes nous ont indiqués avoir des réserves disponibles à la vente et des meuniers avaient des alternatives à proposer au niveau « protéines ».

Vous pouvez nous contacter pour obtenir leurs références. Nous tenons à remercier les entreprises qui nous ont aidés à analyser la situation.



#### Référer un client, c'est gagnant!

Pour chaque nouveau client référé par vos soins, obtenez une chance de gagner un panier de produits Bio Ecocert. Utilisez le formulaire en ligne sur notre site web pour nous communiquer les coordonnées des entreprises intéressées ou contactez Caroline Lévesque [caroline.levesque@ecocert.com](mailto:caroline.levesque@ecocert.com) Tirage : 4 septembre 2012. Valeur du panier : 250\$

#### Un petit truc pour s'y retrouver...

On trouve fréquemment sur les fruits et légumes vendus en vrac ou à l'unité, un «code PLU». L'étiquette sur les fruits et légumes indique leur mode d'agriculture;

\*4 chiffres indique une méthode conventionnelle

\*5 chiffres commençant par 8 signifie qu'ils sont génétiquement modifiés (OGM)

\*5 chiffres commençant par 9 indiquent une agriculture biologique.

([www.ogm.gouv.qc.ca](http://www.ogm.gouv.qc.ca))

### INFORMATION REGLEMENTAIRE

#### Mention Agriculture Canada



Sur les étiquettes des produits vendus au Canada, la mention « Agriculture CANADA », inscrite sous le logo Eurofeuille, doit être remplacé par la mention « Agriculture Non EU ». La référence « Agriculture CANADA » pourrait être interprétée comme une certification du produit par le ministère canadien de l'agriculture.

# Juin 2012

## ECOCERT CANADA

### JAS

Une nouvelle version des normes JAS agricole (not 1605) et transformation (not 1606) a été publiée en avril 2012.

La principale modification touchant nos producteurs est la suivante :

Le **spinosad** (la molécule active de l'Entrust 80W) est maintenant permis selon le référentiel JAS comme substance de lutte anti-parasitaire.

La norme JAS est disponible, en anglais seulement, sous ce lien :

[http://www.maff.go.jp/e/jas/specific/criteria\\_o.html](http://www.maff.go.jp/e/jas/specific/criteria_o.html)

Si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter Marlène Fortier au poste 103 ou [marlene.fortier@ecocert.com](mailto:marlene.fortier@ecocert.com)

### Étiquetage des vins biologiques

Les vins certifiés biologiques du Québec devront désormais porter la mention « Vin biologique ». Les mentions « vin issu de raisins biologiques » et « vin fait de raisins cultivés biologiquement » ne seront plus admises sur les étiquettes des millésimes 2012. Cette restriction s'applique également aux boissons alcoolisées à base de fruit, de miel ou d'érable.

### Registre de compostage

Bonne nouvelle ! La norme Canadienne demande uniquement la tenue d'un registre de compostage lorsque des déjections animales sont présentes dans le compost. Il n'est donc plus nécessaire de tenir un registre de compostage pour les composts à base de résidus végétaux.

### SUR LE TERRAIN

#### Demande de dérogations

Lorsque vous souhaitez obtenir une dérogation vous devez bien décrire le problème, démontrer les démarches faites, et proposer une solution temporaire. Les demandes non étoffées ne peuvent être traitées efficacement. Attention, certaines demandes doivent être adressées à l'accréditeur. Prévoyez des délais de traitement hors de notre contrôle.

#### Inoculants

L'utilisation d'inoculants microbiens (ex. bactéries rhizobium, champignons mycorhiziens, azolla, levures et autres micro-organismes) est permise en agriculture biologique. Cette pratique est notamment utilisée en production de légumineuses telles le soya, le pois, les lentilles, le trèfle et la luzerne. Cependant, l'inoculant utilisé ne doit pas être génétiquement modifié ni provenir d'un milieu de culture contenant des OGM. Assurez-vous de nous faire parvenir de l'information sur le produit que vous voulez utiliser pour que nous puissions en vérifier la conformité pour la production biologique.

### Statistiques Acéricole 2012

387 inspections régulières,

27 surprises,

Période d'inspection du 2 mars au 4 mai

Période d'étude du 6 mars au 18 mai

352 certificats émis à ce jour

